



CHAMBRES
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

23 juin 2021



Commission Paritaire Nationale (CPN) du 22 juin, comme une mauvaise pièce de théâtre ...

Cette CPN fut peut-être la pire représentation de la saison (mandature 2017-2021). Pour la mise en scène :

- **Côté Cour**, une Délégation Employeur campée sur ses positions, ne voulant rien négocier. Quand celle-ci est obligée de se positionner, elle renvoie aux CCIR la responsabilité de répondre à toutes nos demandes, pour s'affranchir de tout ...
- **Côté Jardin**, une Délégation UNSA avec des conseillers techniques à peine masqués en "UNSA officiel" mais en fait dirigeants de la CFE-CGC et de la CGT, organisations syndicales non représentées à la CPN.
- **A la Régie**, une Tutelle qui insiste sur certains points portés par vos Représentants du Personnel mais qui elle aussi se heurte au refus obstiné la Délégation Employeur
- **Et sur scène**, une délégation CFDT, affligée devant tant d'incurie. Heureusement que vous n'étiez pas dans le public ...

La pièce fut longue, malheureusement sans suspens. Sur les 15 actes prévus, voici les actes majeurs :

- A l'acte 4, le Président de CCI France, lui-même, avait accepté lors de la dernière CPN du 16 mars 2021 de permettre aux CCIR d'octroyer aux télétravailleurs "contraints" de bénéficier de l'indemnité forfaitaire mensuelle. Le compte-rendu de cette CPN a été validé par la Délégation Employeur : « *Dans un contexte d'installation dans la durée du télétravail occasionnel, CCI France indique qu'elle demandera aux CCI employeurs de considérer avec bienveillance les demandes de primes mensuelles forfaitaires.* » Dans une note ultérieure signée par le même Président, il revient sur cette décision. La Délégation Employeur maintient la note et ne laisse même pas les CPR libres de mettre en œuvre ces indemnités ... **La Tutelle a tiqué**
- A l'acte 5, la CFDT a proposé de renégocier l'Accord de 2014 sur le Télétravail. La Délégation Employeur a refusé, arguant classiquement, « pas de Convention Collective, pas de négociation. » **La Tutelle a insisté** sur la nécessité de renégocier certains Accords prioritaires en attendant-la Convention collective qui ne verra pas le jour avant 24 mois. La Délégation Employeur a maintenu son refus pour toute renégociation d'Accord. **La Tutelle s'est agacée ...**
- A l'acte 6, nous avons demandé l'augmentation de la valeur du point bloqué depuis juillet 2010. La Délégation Employeur n'a même pas daigné répondre. **La Tutelle dépitée a mis ce point au vote.** - 6 voix pour et 6 voix contre - la valeur du point reste inchangée.
- A l'acte 9, nous avons demandé les budgets exécutés 2020 des CCIR. La Délégation Employeur a répondu ... non. **La Tutelle a coupé court en exigeant** que ces documents soient présentés en mettant ce sujet d'office à l'ordre du jour de la prochaine CPN.

Aucun rappel, le rideau est tombé sur CCI France qui lors de cette CPN s'est décrédibilisée auprès de la Tutelle.

Les positions fermées de la délégation employeurs donnent vraiment l'impression que ceux-ci veulent tuer le réseau.

Quand on atteint un tel niveau, il est urgent de changer les acteurs. Cela tombe bien, CCI France doit renouveler sa troupe en février 2022.